

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00491

Numéro SIREN : 484 138 334

Nom ou dénomination : AB Equipements

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002071

AB EQUIPEMENTS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 150.000 euros

Siège social : Lieudit La Fontane

28630 Berchères-les-Pierres

RCS CHARTRES 484 138 334

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 20 avril

A 10 heures 30,

La société Asup France, société par actions simplifiée au capital social de 25.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 898 115 720, ayant son siège social au 15 rue Jean Monnet 95190 Goussainville,

Représentée par son Président, la société CP TRADING,

Elle-même représentée par M. Jacques Catinot,

Associé unique de la société AB EQUIPEMENTS,

A pris, au siège social, les décisions suivantes relatives à :

- Démission du directeur général à effet du 30 avril 2023
- Nomination d'un nouveau directeur général à compter du 1^{er} mai 2023
- Pouvoirs pour les formalités

Le commissaire aux comptes sera dûment informé des décisions prises ce jour.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, connaissance prise de la démission du directeur général à effet du 30 avril 2023, la société AB PARTICIPATIONS, prend acte de cette démission et remercie le directeur général pour l'accomplissement de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, décide de nommer en qualité de directeur général à compter du 1^{er} mai 2023, Monsieur Jean Simon PELLETIER, né le 5 mars 1987 à Metz, de nationalité française, demeurant Garten StraBe 95, 45699 Herten Allemagne pour une durée indéterminée.

Le directeur général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et il ne sera pas rémunéré.

Monsieur Jean Simon Pelletier a d'ores et déjà déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

4722A472B41743B...